

**RÉUNION DU BUREAU
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 13 novembre 2025 à 14H02 au 38 rue Soult, à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien ministre
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT

En visio-conférence :

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale

Excusée :

Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
------------------------------	----------------------

Assistaient à cette réunion :

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Pascale PEREZ	Secrétaire administrative, secrétaire de séance

SAINT-LARY-SOULAN – OPERATION CHANTE COUCOU – TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA SCIC MIDI LOGEMENT VERS L'OPH 65

Le 25 avril 2024 le Conseil d'Administration de Midi logement avait validé la réalisation de 19 pavillons en Bail Réel Solidaire sur la commune de Saint-Lary-Soulan.

Le programme devait être composé de 19 pavillons duplex avec garage et jardin, à savoir 10 T3 et 9 T4, ces pavillons étant répartis sur 3 macro-lots viabilisés par la commune de Saint-Lary-Soulan

Le Prix de Revient de cette opération devait s'élever à 4 197 314 € HT avec un Prix de Vente attendu à 4 577 000 € HT.

Malheureusement, la SCIC Midi Logement, dont l'activité est basée sur l'accession sociale, s'est retrouvée dans l'impossibilité de réaliser ce projet, la pré-commercialisation ayant échouée.

Afin d'éviter l'abandon pur et simple du projet, une solution a été envisagée entre le Maire de Saint-Lary-Soulan, la gouvernance de la SCIC Midi Logement et la gouvernance de l'OPH65 à savoir :

- Acter le transfert du troisième et dernier Permis de Construire de Midi Logement vers l'OPH65 afin que l'Office réalise 9 logements locatifs,
- Acter le transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'OPH65.

Toutes les dépenses d'honoraires réalisées sur ce projet par Midi Logement seraient refacturées à l'OPH65 au prorata de la Surface Habitable des 9 logements (726.6 m2) par rapport aux 19 logements préalablement prévus (1549.38 m2), soit à ce jour un coût estimé à 50 332,75 € HT.

Les taxes liées au Permis de Construire transféré (à savoir taxe d'archéologie et taxe d'aménagement) seraient quant à elles refacturées à l'OPH65 pour un montant de 43 039 €.

Les membres du Conseil d'Administration valident le transfert de maîtrise d'ouvrage et autorisent à l'unanimité le Directeur Général :

- ➔ **À signer les avenants de transfert de maîtrise d'ouvrage des marchés,**
- ➔ **À demander le transfert du troisième permis de construire au bénéfice de l'OPH65,**
- ➔ **À refacturer à l'OPH65 les taxes d'archéologie et d'aménagement et les dépenses d'honoraires réalisées sur le projet au prorata de la surface habitable.**

